



EDITION N° 77
Décembre 2012



DOMART SUR LA LUCE

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

Le petit mot du maire



L'année 2012 s'achève. Les fêtes de fin d'année sont souvent partagées en famille ou ces instants privilégiés prennent le pas sur les vicissitudes du quotidien.

C'est en tout cas ce que je vous souhaite, même si je sais que tous, malheureusement, ne sont pas dans des situations propices à apprécier ces moments.

Je vous donne rendez-vous pour la présentation des vœux de la municipalité le 12 janvier 2013 à 17 h 00 à la salle des fêtes.

Bon Noël à toutes et à tous.

Gérard Dufour

Le passage du père Noël



Le père Noël était de sortie dans notre village un peu en avance sur le calendrier, mais il se devait d'anticiper pour être certain de satisfaire un maximum de ses clients lesquels sont très nombreux dans notre beau pays !

Nos jeunes enfants (81 enfants de moins de 12 ans), nos aînés (plus de 50), nos employés municipaux (A temps partiel, ou complet: 4) ont donc reçu du père Noël communal les traditionnels colis et paquets cadeaux.

Un lâcher de lanternes a également eu lieu en ce Dimanche 16 Décembre avec l'aide d'une météo devenue clémente pour l'occasion.

Quel beau spectacle ce fut !

Nul doute que les enfants, les parents, et les autres accompagnants, auront apprécié ces moments de convivialité qui font que notre commune à taille humaine, sait souvent créer l'événement pour faciliter les rencontres.

A vous d'en profiter...Chacun y trouvera matière à discussion, car un petit pas

vers son prochain, c'est un grand pas pour l'humanité toute entière !!

(Voir quelques photos en fin de bulletin)

Ateliers créatifs



Les mercredis 5 et 12 décembre, sous la direction de Sabrina et Martine notamment, ont eu lieu les après midis créatifs permettant à 30 enfants de venir fabriquer des objets sur le thème de Noël: un sapin, une couronne et une lanterne.

Ces ateliers se sont clôturés par des jeux, la décoration du sapin et un goûter. Tout le monde s'est régalé des gâteaux fabriqués par les enfants. Merci à tous.

Commune de Domart sur la Luce : <http://www.domart-sur-la-luce.fr/>

Adresse courriel : mairie.domart-sur-la-luce@wanadoo.fr Téléphone : 09 63 60 22 33 Fax : 03 22 42 25 81



L'exploitation des peupliers se déroule comme prévue.

A ce titre quelques têtes d'arbres sont laissées à la disposition de la commune.

Si vous êtes intéressés, merci de vous rapprocher du secrétariat de Mairie.

Une autorisation individuelle sera délivrée à ceux et celles qui en feront la demande.

A l'heure où le bulletin est édité, la quantité disponible n'est pas connue.

Le bois est bien entendu à couper sur place, et la quantité est limitée pour chacun, afin d'éviter toute dérive concernant cette mise à disposition !

La commune décline toute responsabilité quant aux risques liés à cette exploitation.

Le bilan global de cette opération sera effectué, une fois la replantation terminée.

Les dépôts sauvages dans notre commune

Conformément à la loi en vigueur, tout dépôt sauvage de déchets est interdit.

Il est pourtant constaté régulièrement, des dépôts sauvages de débris ou autres objets sur la voie publique !

Beaucoup apparemment n'en font qu'à leur guise, ignorant sans doute la présence d'une déchetterie à 3 km de la commune !

La commune tient donc à rappeler que le maire ou ses adjoints ont la possibilité de dresser un procès envers toute personne au comportement incivique et que l'amende encourue varie de 150 €, pour de simples déchets (amende de 2^{ème} classe), jusqu'à une amende 1500 € (amende de 5^{ème} classe) pour des dépôts de matériaux par exemple.



J'espère que nous n'en arriverons pas là... Mais notre devoir est de vous informer des risques encourus.

Recensement de la population

En cette année 2013 vous allez être recensé(e)s.

Le recensement se déroulera du **17 Janvier au 16 Février 2013**. L'agent recenseur dans notre commune a été désigné par le conseil municipal : il s'agit de notre secrétaire de mairie : **Ingrid LOMBARD**.

L'agent est tenu au secret professionnel, il vous remettra les questionnaires à remplir concernant votre logement et les personnes y habitant. Merci de lui réserver le meilleur accueil.

Votre participation est essentielle et obligatoire.

Vos réponses bien entendues resteront **confidentielles**, et sont **protégées par la loi**.

Elles sont remises à l'INSEE pour établir des statistiques rigoureusement anonymes.



J'en profite pour rappeler que les personnes majeures non inscrites sur les listes électorales, ont jusqu'au 31

Décembre 2012 pour le faire.

L'inscription est en principe automatique pour les jeunes de 18 ans, mais attention en l'absence de courrier, il convient de vous assurer auprès de la mairie que l'inscription a bien été faite.

L'adresse prise en compte pour l'inscription du jeune est celle qui a été indiquée lors du recensement.

Si le jeune souhaite être inscrit dans une autre commune, il doit accomplir les formalités d'inscription volontaire.

Les nouveaux arrivants dans la commune doivent venir s'inscrire : une permanence exceptionnelle se déroulera le 31 Décembre 2012 de 10h à 12h00.

N'attendez donc pas la dernière minute, même si à ce jour aucune élection n'est prévue en

2013 !!



Rappel du recensement : Les jeunes nés en 1996 ont dû être recensés en 2012, en 2013 ça sera ceux nés en 1997. Venir en mairie avec sa carte d'identité lorsque l'on a eu 16 ans... pas avant.

Commune de Domart sur la Luce : <http://www.domart-sur-la-luce.fr/>

Adresse courriel : mairie.domart-sur-la-luce@wanadoo.fr Téléphone : 09 63 60 22 33 Fax : 03 22 42 25 81



Communication de l'association de ches Pêcheux d'zentailles

L'association de pêche communale fait savoir que l'étang a été « repeuplé » en ce début du mois de Décembre.

Près de 200 kg de poissons sont venus grossir la population de cet étang qui attend donc ses amis les pêcheurs avec beaucoup d'impatience !

Pour y pêcher, un permis (adhésion) est bien entendu indispensable.

Pour tous renseignements, merci de contacter le Président de l'association : M. José SLOOT au : 03 22 42 90 82



Participation financière de la commune pour les voyages scolaires

Le conseil municipal propose d'octroyer une aide financière aux enfants du village partant en voyage scolaire payant. Il est demandé aux parents intéressés par cette aide, de faire parvenir en mairie, un courrier avant le 15 janvier 2013.

Le montant de la participation est bien entendu, plafonné et égal pour tous ceux qui en feront la demande.



Petit rappel citoyen

Avec l'arrivée de l'hiver quelques contraintes pour chacun de nous, à savoir le fait de déneiger ou déglacer sa portion de trottoir, protéger ses canalisations extérieures en particulier le compteur d'eau qui en cas de gel entraîne une dépense à la charge de l'administré.

Par solidarité penser également aux personnes âgées de son voisinage, afin de leur faciliter la vie...



Restez Vigilants !



La gendarmerie Nationale recommande la plus grande vigilance suite à la recrudescence de nombreux méfaits. Pensez à bien fermer les portes et fenêtres pendant votre absence même momentanée, et ne pas laisser le courrier s'accumuler pendant une absence prolongée

Vos voisins peuvent souvent vous venir en aide, ne l'oubliez pas.

Logement de la Poste



Pour votre information, le logement est toujours libre. Si vous connaissez des personnes qui recherchent une location, n'hésitez pas à les mettre en contact avec la mairie.

Le prix du loyer étant fixé à 590 € (+ 15 € de frais d'entretien de chauffage).

Pour tout renseignement complémentaire : s'adresser en Mairie.

La Télévision Numérique Terrestre.



Comme vous le savez sans doute des nouvelles chaînes sont disponibles depuis le 12 Décembre 2012 sur la TNT.

La plupart de nos antennes (râteau) sont orientées vers l'émetteur de AMIENS SAINT-JUST – Trouée de Nourard

Source de l'information, celle du site du CSA :

http://www.csa.fr/csativnumerique/television_couverture

Les 6 nouvelles chaînes (R7-R8) annoncées dans la presse ne seront disponibles qu'au 17 Décembre 2013 sur notre territoire.

Pas d'inquiétude, par conséquent si vous ne les captez pas encore !

A ce jour 31 chaînes gratuites ou payantes sont accessibles via la TNT (Multiplex R1 à R6)

Quelques photos des événements récents.

A signaler également que les versions colorisées des bulletins municipaux se trouvent sur le site Internet de la commune.

Colis et Repas des aînés



Lâcher de lanternes et père Noël des enfants

